



Dossier reçu le :
Date d'effet d'inscription :

RESTAURANT SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

1ère INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE : OUI NON veuillez entourer la réponse correspondante

Nom de l'enfant
Prénom(s) Sexe : F M
Né(e) le/...../..... Lieu de naissance :
Ecole : Classe :

Mère : Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone domicile : _____ Portable : _____ Bureau : _____
Courriel :@.....
Nom et adresse de l'Employeur :
Situation familiale de la mère : Célibataire Mariée Pacsée Divorcée Concubinage Veuve
L'enfant est-il en garde alternée : oui non

Père : Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone domicile : _____ Portable : _____ Bureau : _____
Courriel :@.....
Nom et adresse de l'Employeur :
Situation familiale du père : Célibataire Marié Pacsé Divorcé Concubinage Veuf
L'enfant est-il en garde alternée : oui non

Autres enfants du foyer

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Etablissement Scolaire fréquenté (le cas échéant)</i>

N° Allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales (obligatoire) :
ou Nom de l'organisme qui verse les prestations.....

Informations médicales : Médecin : Tél : _____
Centre Hospitalier :
Particularités médicales :
ALLERGIES : NON OUI
REGIME ALIMENTAIRE NON OUI Veuillez nous transmettre le justificatif (PAI)
MENU DE SUBSTITUTION NON OUI

En cas d'urgence AUTRE PERSONNE à contacter :
Nom : Prénom : Lien de parenté :
Adresse :
Portable : _____ Domicile : _____ Bureau : _____



Les règles à respecter à la cantine

Extrait du règlement intérieur des restaurants scolaires

1) Les règles de savoir-vivre et de discipline

Il est rappelé que le service de Restauration Scolaire n'est pas obligatoire, c'est un service offert aux familles. En retour, les enfants doivent se soumettre aux règles de vie en collectivité.

Les enfants doivent respecter :

- Tous les agents du service de restauration et de surveillance en tenant compte de leurs remarques voire de leurs réprimandes ;
- La tranquillité de leurs camarades ;
- Les locaux et le matériel.

Les comportements portant préjudice à la bonne marche du Restaurant Scolaire, les écarts de langage volontaires et répétés feront l'objet de petites sanctions telles que changement de table, mise à l'écart momentanée...

De leur côté, les agents doivent respecter les enfants. À ce titre, ils doivent surveiller leur comportement et leur langage en n'utilisant pas de gestes, de mots ou d'expressions qu'ils n'accepteraient pas de la part des enfants.

2) Les sanctions

Les enfants pour lesquels les petites sanction restent sans effet et qui, par leur attitude incorrecte ou leur indiscipline répétée, troublent le bon fonctionnement du temps de restauration scolaire seront signalés par les agents au secrétariat de la Mairie. Il feront l'objet :

- D'un avertissement écrit adressé aux parents afin de les rencontrer pour voir avec eux comment régler le problème ;
- D'une exclusion temporaire de un à cinq jours selon la gravité des faits en cas de récidive après deux avertissements écrits et après avoir rencontré à nouveau les parents ;
- D'une exclusion définitive en cas de récidive malgré l'application des sanctions précédemment citées.

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux parents par lettre recommandée et mises en application dès le retour de l'accusé de réception du courrier. Les sanction seront signalées à la direction de l'école.

Toute dégradation volontaire fera l'objet d'un remboursement par la famille de l'enfant responsable. La facture sera adressée aux parents par lettre recommandée avec accusé de réception. Le non-remboursement pourra entraîner une mesure d'exclusion définitive.

Prière de découper et de déposer en Mairie le coupon ci-dessous ANNEE SCOLAIRE 2018 -2019

□

Etablissement scolaire : Classe :

Nom de l'enfant : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :

Nous attestons avoir pris connaissance des règles à respecter à la cantine,

Signature des parents

Signature de l'élève

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Hôtel de Ville - BP 56 - 33451 SAINT LOUBES Cedex

Tél : 05 57 97 16 16 – Fax : 05 57 97 16 00

c.jeandreau@saint-loubes.fr - accueil@saint-loubes.fr